2 Je choisis le passage en CLD

1. Je fais parvenir le formulaire de demande accompagné d'un certificat médical de mon médecin traitant précisant la nature de la pathologie. Je joins également le formulaire de choix complété.
2. Le BGM valide le CLD sur choix de l'agent.

 Information : en CLD je ne suis plus titulaire de mon poste.
3. Le BGM me notifie la décision par arrêté.
4. Je sollicite de nouveau la prolongation de mon CLD.
5. Le BGM ou le conseil médical mandate un médecin agréé chargé de l'expertise. Je reçois un courrier m'invitant à prendre un rendez-vous avec celui-ci et j'informe le BGM de la date du rendez-vous.
6. Le médecin agréé transmet ses conclusions au BGM ou au conseil médical, qui notifie la décision par arrêté.
7. Je sollicite de nouveau la prolongation de mon CLD.



⚠ Je dois faire parvenir ma demande de passage ou de prolongation au moins 4 mois avant la fin de la période accordée. Le choix de CLM ou CLD se fait dans la 1ère année de CLM, ce choix est irrévocable.

ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord